**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2018**

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 22/01/2018 il a été décidé de demander aux différents partenaires (région, département et Etat) les subventions pour effectuer les travaux :

* A la poste / hébergement de groupe (17141 + 19370)
* Achat d’une lame à neige (19020)
* Entretien des bâtiments communaux
* Portail de la superette (6400)
* Bibliothèque / prêt de livres

Les délibérations du CLECT et du SDE 09 ont été adoptées.

CLECT /commission locale évaluation des charges transférées

SDE / Syndicat départemental d’électrification

Les subventions communales, Ici en Donezan et les 3 arches seront décidées au moment du vote du budget avec les taux d’imposition.

Nomination des vachers / Prat Brunon et Samir Benchabane

La web cam est consultable sur le site internet de la mairie, la déclaration a été effectuée aux services compétents.

Affiché le 26/01/2018